



## EMPLOI ET INSERTION ÉCONOMIQUE

QUEL ACCÈS À L'EMPLOI ?

## De la croissance économique à l'emploi

L'emploi demeure plus que jamais au cœur des actions menées par les politiques publiques. Les mesures prises en 2005 dans le cadre du Plan de cohésion sociale illustrent cette préoccupation. Dans un contexte économique national plutôt favorable se traduisant par la baisse du chômage (en particulier chez les chômeurs de longue durée et les jeunes de moins de 25 ans), les efforts portent sur la simplification des dispositifs et le renforcement de la coopération des acteurs de l'emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi et des entreprises avec la mise en place des maisons de l'emploi.

Au-delà de ces initiatives publiques qui semblent porter leurs fruits, l'enjeu majeur ne demeure-t-il pas dans le partage entre tous les citoyens des fruits du dynamisme économique ?

## Comment mesurer la dynamique de l'emploi ?

Si le dynamisme de l'emploi peut se mesurer par le nombre d'offres enregistrées ou le nombre d'emplois créés, il est aussi possible de le mesurer à partir de l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois et des caractéristiques de ceux-ci. L'ANPE dispose de ces informations. Cependant le transfert de la gestion du RMI au Département en 2004, la création de dispositifs d'insertion tels que les Plans Locaux d'Insertion par l'Economie (PLIE), les dispositifs locaux d'aide à la création d'entreprises sont autant de domaines sur lesquels les collectivités territoriales peuvent agir dans une plus grande perspective de proximité.

## Ce qu'il faut retenir

- Dans le Grand Lyon comme à l'échelle nationale, le chômage, en particulier de longue durée, recule depuis 2004. Cependant cette moyenne cache des disparités territoriales et une augmentation du nombre de bénéficiaires de contrats aidés.
- La mise en place de partenariats entre les acteurs locaux de l'emploi, traduit notamment par le suivi individualisé de la quasi-totalité des bénéficiaires du RMI, explique en partie la stabilisation du nombre de ces bénéficiaires.
- Même si on constate une baisse récente de la création d'entreprises, cette baisse n'affecte pas les créations par les publics défavorisés, qui continuent à croître depuis 2002.

## INDICATEURS

**La demande d'emploi**  
page 64

Indicateur 1  
Répartition des demandeurs d'emploi

Indicateur 2  
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi

**Le Revenu Minimum d'Insertion**  
page 66

Indicateur 1  
Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI

Indicateur 2  
Flux des entrées et sorties dans le dispositif RMI

Indicateur 3  
Ancienneté dans le dispositif RMI

**L'offre et la demande d'insertion**  
page 68

Indicateur 1  
Evolution comparée du nombre de chômeurs longue durée et personnes en contrat aidé d'insertion

Indicateur 2  
Résultats des parcours PLIE

**Création d'entreprises  
par des demandeurs d'emploi**  
page 70

Indicateur 1  
Nombre total de créations d'entreprises

Indicateur 2  
Nombre de créations d'entreprises par des demandeurs d'emplois

# La demande d'emploi

## Contexte

En 2005, le chômage poursuit son recul pour la deuxième année consécutive. La baisse atteint 9 % pour le Grand Lyon (après les 3 % de 2004). Sur la longue période, les premiers bénéficiaires de l'embellie de la conjoncture économique sont les demandeurs d'emploi de longue durée et les jeunes de moins de 25 ans. Fin 2005, 50 300 personnes étaient inscrites à l'ANPE dans la catégorie 1.

Parallèlement, des tensions persistent sur de nombreux métiers pour lesquels le nombre de candidats à l'embauche demeure largement insuffisant au regard des offres formulées par les entreprises.

Les territoires ont été très inégaux face à la baisse du chômage et les actions ciblées sur les quartiers « sensibles » identifiés par la politique de la ville

(CUCS) ainsi que la réduction des écarts avec le reste de l'agglomération demeurent une priorité pour l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de l'emploi et de l'insertion. De même, les acteurs du développement économique se saisissent davantage de cette question de l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées : cela soulève de nombreuses questions périphériques ayant trait au logement, à la santé ou encore à la mobilité. La connaissance fine des personnes en recherche d'emploi est donc nécessaire afin d'orienter et d'adapter les politiques de l'emploi mais aussi pour permettre localement la mise en place d'outils et d'actions spécifiques.



## Que prend-on en compte ?

### ■ Répartition des demandeurs d'emploi

Sont pris en compte les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre disponibles immédiatement à la recherche d'un emploi en CDI, à temps plein (cat. 1).

Ils sont répartis en quatre catégories de population, et font l'objet d'un suivi statistique, compte tenu de leur plus forte vulnérabilité face au chômage :

- les jeunes de moins de 25 ans,
- les seniors de plus de 50 ans,
- les femmes,
- les demandeurs d'emploi de longue durée (à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an).

### ■ Evolution du nombre de demandeurs d'emploi

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre deux dates est un indicateur de suivi du chômage sur un territoire. Son analyse par type de population (femmes, jeunes, seniors ...) permet des comparaisons et oriente les politiques de l'emploi mises en place par l'Etat. Les tendances observées sont généralement le résultat de la combinaison des effets des politiques publiques et de la conjoncture économique.

### Limites de l'indicateur

Ne sont suivis que les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, une partie des personnes sans emploi échappe donc aux statistiques et cette population reste très difficile à apprécier.

Il n'est pas possible de calculer un taux de chômage (nombre de demandeurs rapporté à la population active) à des échelles fines de territoire (communes, communautés de communes ...).

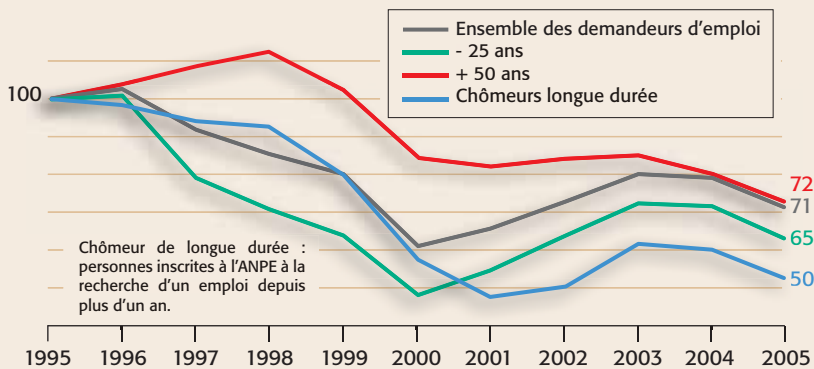
Seul le Bureau International du Travail en calcule un à l'échelle des Zones d'emploi, des départements ou des régions en dehors de celui calculé pendant les périodes de recensement.

Le suivi des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE constitue donc le seul indicateur d'appréciation de l'évolution locale du chômage.

## Qu'apprend-on ?

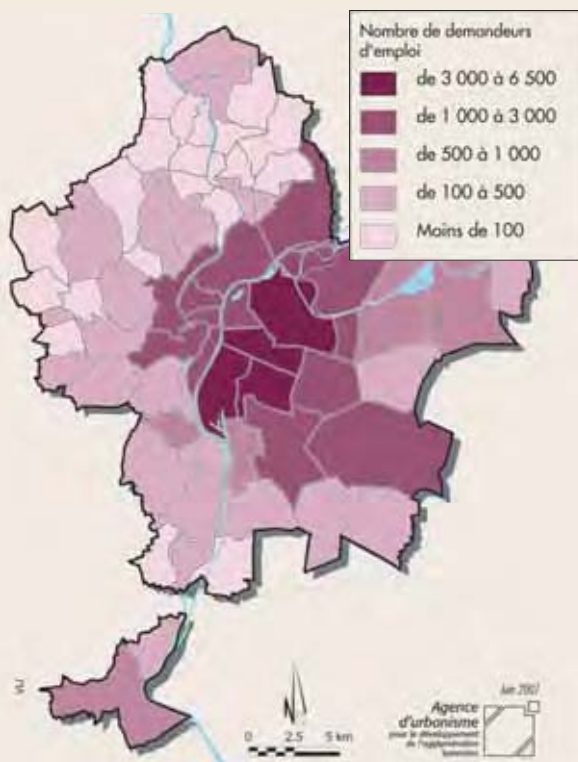
- Après trois ans de hausse ininterrompue, le chômage recule depuis 2004. **En 2005, la baisse s'accroît pour l'ensemble des populations de demandeurs d'emploi.** Elle concerne cependant davantage les seniors et les chômeurs de longue durée. Fin 2005, ces derniers représentent 26 % des demandeurs d'emploi, contre plus de 38 % en 1998.
- Au plan géographique, les populations des communes de l'Est de l'agglomération lyonnaise, davantage confrontées à des difficultés d'accès à l'emploi, enregistrent **des résultats encourageants.** Le recul du chômage y oscille entre -15 et -25 % en 2005 (contre -9 % pour le Grand Lyon).

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi par type de population dans le Grand Lyon



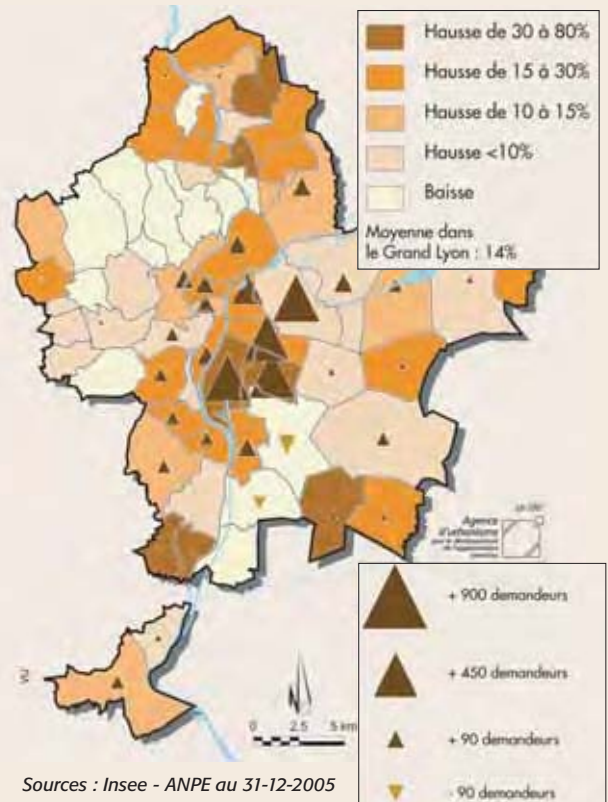
Source : ANPE au 31-12-2005

La répartition des demandeurs d'emploi fin 2005



Sources : Insee - ANPE au 31-12-2005

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2000 et 2005



Sources : Insee - ANPE au 31-12-2005

## Ce qu'il faut retenir

50 300 demandeurs d'emploi fin 2005 dans le Grand Lyon.

La baisse sensible du nombre de demandeurs d'emploi depuis 2004.

Le chômage de longue durée diminue de moitié en 10 ans.

Des situations et des évolutions très hétérogènes dans l'agglomération lyonnaise.

## Exemples de politiques publiques

### Le Grand Lyon et ses partenaires

- Poursuivre l'observation et l'analyse du chômage parallèlement à celles de l'emploi, la formation, la qualification, le tissu économique et notamment les spécificités et les besoins des entreprises dans le cadre de l'Observatoire emploi, insertion et cohésion sociale (OPALE) tant à l'échelle de l'agglomération qu'à des échelles plus fines.
- Elargir et entretenir le réseau des acteurs qui œuvrent dans le champ de l'emploi. Le Grand Lyon a mis en place un réseau de dix développeurs économiques territoriaux qui organisent localement un dialogue direct entre les employeurs en recherche de main d'œuvre et les acteurs locaux de l'insertion.

# Le Revenu Minimum d'Insertion

## Contexte

En France, après une hausse continue du nombre de bénéficiaires du RMI entre 2002 et 2005, il semble que la tendance 2005-2006 soit à la stabilisation. Ce constat découle d'un côté d'une baisse du taux de chômage, d'une montée en charge du suivi individualisé des bénéficiaires et de la mise en place des dispositions du plan Borloo.

La loi fait en effet obligation aux Présidents des Conseils Généraux de désigner un référent RMI chargé d'assurer le suivi du parcours d'insertion

pour chaque bénéficiaire. Dans le Rhône, 97 % des accompagnements professionnels sont assurés par des opérateurs conventionnés (missions locales, CCAS, organismes d'insertion), les 3 % restants étant directement assurés par les Maisons du Rhône qui réalisent l'essentiel de l'accompagnement social. Des partenariats actifs se sont notamment noués avec l'ANPE, via le financement de référents professionnels ANPE/RMI, et les PLIE (Plans locaux pour l'insertion et l'emploi), via la signature de protocoles.



## Que prend-on en compte ?

### ■ Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI

Chaque mois, le Département du Rhône extrait de son fichier de suivi du RMI, alimenté par une interface mensuelle avec les CAF de Lyon et Villefranche, le nombre de ménages bénéficiaires du RMI. Grâce à ce fichier, il peut distinguer les bénéficiaires ayant réellement perçu le RMI (payés) de ceux dont l'allocation a été suspendue.

### ■ Flux des entrées et sorties

Il s'agit ici d'observer les mouvements observés dans le mois considéré des :

- Personnes entrées dans le dispositif
- Personnes radiées du dispositif

### ■ Ancienneté dans le dispositif RMI

Le Conseil Général du Rhône regroupe les bénéficiaires du RMI en trois catégories :

- Bénéficiaires inscrits depuis moins de 1 an
- Bénéficiaires inscrits depuis 1 à 2 ans révolus
- Bénéficiaires inscrits depuis 3 ans et plus.

### Limites de l'indicateur

La difficulté concernant les sorties du dispositif du RMI tient dans la méconnaissance actuelle du devenir de ces bénéficiaires. Il existe 3 motifs principaux de suspension puis de radiation :

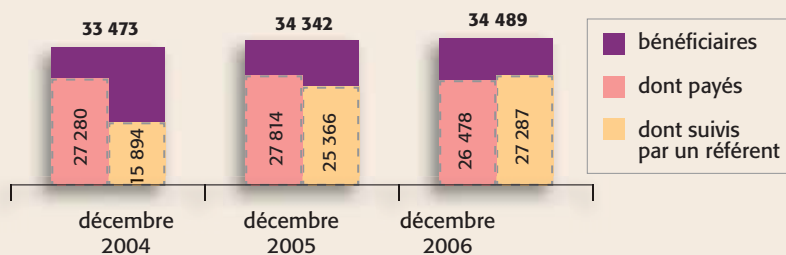
- déclaration de ressources non envoyée;
- décision du président du Conseil Général pour absence de démarche d'insertion;
- ressources devenues supérieures au barème du RMI.

Il est probable qu'une majorité des sortants aient quitté le dispositif suite à un retour à l'emploi. Néanmoins, une partie peut tout à fait sortir du RMI pour devenir bénéficiaire d'une allocation financièrement plus intéressante (Allocation Parent Isolé, Allocation Adulte Handicapé ou minimum vieillesse) ou suite à un changement de situation personnelle (mariage, déménagement...).

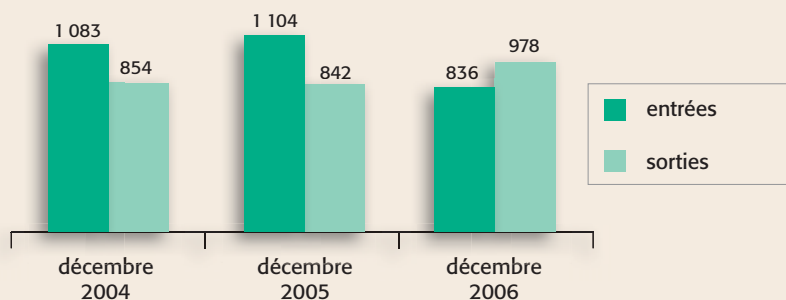
## Qu'apprend-on ?

- Après une hausse de 2,6 % entre 2004 et 2005, le nombre de bénéficiaires du RMI dans le Rhône s'est stabilisé entre 2005 et 2006.
- En 2006, la majorité des bénéficiaires payés est suivie par un référent.**
- Le nombre de ménages ayant perçu une prestation est en diminution (-4,8 % sur la dernière année), alors qu'il avait augmenté de 2 % entre 2004 et 2005. Cette baisse récente s'explique par l'augmentation du nombre de suspensions résultant de l'impact des contrats aidés, dont les bénéficiaires sont maintenus dans le dispositif RMI.
- Le nombre de sorties est en augmentation. En décembre 2006, il est devenu supérieur au nombre d'entrées.
- Les ménages restent moins longtemps dans le dispositif. Ainsi, la part de bénéficiaires présents depuis 3 ans et plus a diminué de 10%.

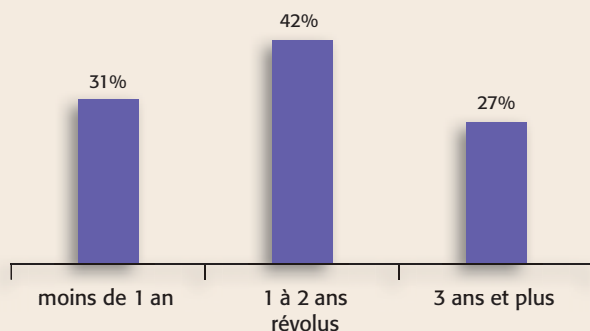
### Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI dans le Rhône



### Flux des entrées et sorties des bénéficiaires du RMI dans le Rhône chaque mois de décembre



### Ancienneté des bénéficiaires dans le dispositif RMI dans le Rhône en 2006



Source illustrations : service insertion du Conseil Général du Rhône

## Ce qu'il faut retenir

Une stabilisation du nombre de bénéficiaires du RMI dans le Rhône comme à l'échelle nationale.

Un suivi individualisé de la quasi-totalité des bénéficiaires du RMI, fruit de partenariats entre le Département et des organismes conventionnés et de l'implication des Maisons du Rhône.

Une augmentation du nombre de bénéficiaires en contrats aidés.

Une réduction de la durée dans le dispositif.

## Exemples de politiques publiques

### Le Département du Rhône et ses partenaires

Depuis décembre 2003, à l'instar des autres départements français, le Département du Rhône gère seul le RMI. Avec ses partenaires, il s'est également fixé un certain nombre d'objectifs :

- renforcer l'information des bénéficiaires sur leur droits et devoirs,
- améliorer les résultats en termes d'insertion sociale et professionnelle grâce au suivi individualisé,
- dégager des moyens supplémentaires pour la formation en collaboration avec la Région Rhône-Alpes et la prospection d'emplois en entreprises et de postes en contrats aidés.

### Une étude pour mieux connaître les sortants du dispositif RMI

Le Département du Rhône a démarré début 2007 l'analyse des causes de radiation du dispositif depuis 2004. Elle comprendra une enquête auprès des CAF et des référents pour identifier le devenir des sortants. Le but est ici de pouvoir identifier parmi les sortants, ceux dont l'insertion a été effective notamment par un retour à l'emploi ou une création d'entreprise.

# L'offre et la demande d'insertion

## Contexte

L'année 2005 voit la montée en puissance du Plan de cohésion sociale, promulgué un an auparavant. De grands chantiers s'ouvrent et sollicitent les collectivités territoriales, les administrations, les partenaires sociaux, les associations, les acteurs économiques... Les mesures ont porté notamment sur la réorganisation du service public de l'emploi, le développement de l'apprentissage, la mise en

œuvre de nouveaux contrats aidés, le lancement d'opérations de rénovation urbaine. Conjugée à un contexte économique plus favorable, cette politique publique d'ampleur explique en partie la baisse ininterrompue du chômage constatée depuis 3 ans et le ralentissement de la hausse du nombre de bénéficiaires du RMI.



## Que prend-on en compte ?

### ■ Evolution comparée du nombre de chômeurs longue durée et personnes en contrat aidé d'insertion

Le nombre de chômeurs de longue durée correspond aux personnes inscrites à l'ANPE, à la recherche d'un emploi depuis 1 an et plus.

Le nombre de personnes en contrat aidé d'insertion correspond ici aux personnes qui bénéficient d'un des quatre contrats aidés de la loi de cohésion sociale (contrat initiative emploi, contrat d'insertion-revenu minimum d'activité, contrat d'accompagnement dans l'emploi et contrat d'avenir), d'un « ancien » contrat (CES, CEC) ou d'un contrat d'insertion dans le cadre d'une structure d'insertion par l'activité économique comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires ou encore les entreprises de travail temporaire d'insertion.

### ■ Résultats des parcours PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Économie)

4 PLIE sont présents dans l'agglomération lyonnaise et couvrent 15 communes du Grand Lyon. Trois situations sont identifiées en fin d'année pour les personnes en parcours :

- « sorties positives » : CDD/CDI >6 mois, formation qualifiante, création d'activité.
- autres sorties : abandon, déménagement, maternité...
- poursuite du parcours : personnes ayant obtenu un contrat aidé ou encore suivies par la structure d'insertion.

### Limites de l'indicateur

Seule une partie des demandeurs d'emploi sont inscrits à l'ANPE. Beaucoup d'autres en situation de grande précarité comme par exemple un tiers des bénéficiaires du RMI, échappent donc au suivi statistique du chômage.

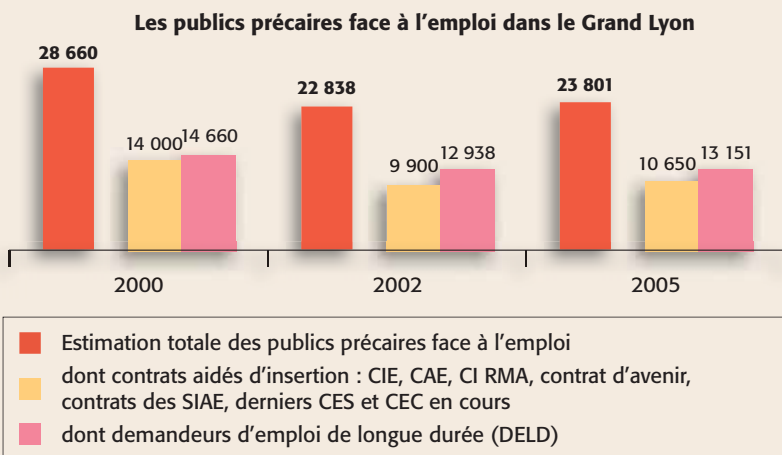
Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi permettent un accompagnement individualisé d'une part des personnes les plus éloignées de l'emploi. La couverture territoriale liée à l'adhésion des communes reste partielle et l'accompagnement individualisé soumis à critères.



## Qu'apprend-on ?

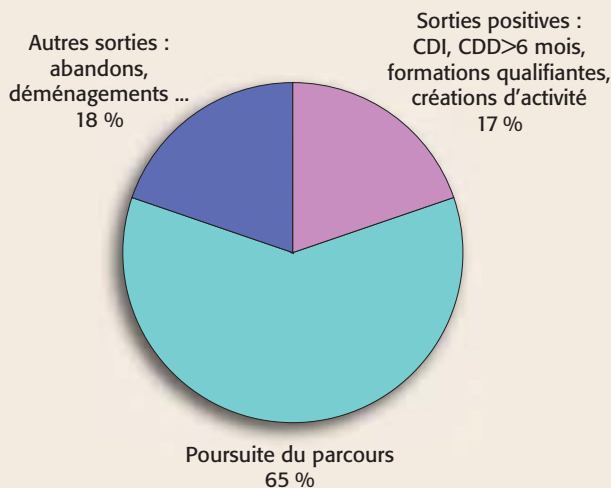
• En l'absence de définition unique, le cumul demandeurs d'emplois de longue durée et personnes en contrat aidé d'insertion donne une estimation partielle de l'ensemble des publics relevant de l'insertion. Ce total était de **28 860 personnes en 2000**. Il est redescendu à 23 800 en 2005. Cette baisse est liée à une diminution des contrats aidés d'insertion (de 14 000 en 2000 à 10 650 en 2005) qui a accompagné la diminution du nombre de demandeurs d'emplois de longue durée sur la même période.

• **Près de 9 000 personnes ont bénéficié d'un parcours individualisé d'insertion dans le cadre d'un PLIE en 2005.** Durant l'année, 17 % ont signé un CDI, un CDD de plus de 6 mois ou ont suivi une formation qualifiante chez un employeur (sortie « positive » vers l'emploi), 18 % sont sortis du dispositif, les autres ont continué leurs parcours.



Source : Unedic, Insee-ANPE, Observatoire Emploi-insertion  
 NB : les données relatives aux contrats aidés concernent le Grand Lyon hors Givors et Grigny.

### 8 600 personnes en parcours PLIE : résultats en fin d'année 2005



Source : PLIE de l'agglomération lyonnaise

## Ce qu'il faut retenir

Une précarité en hausse malgré une baisse récente du chômage.

Une hausse de l'offre d'insertion, favorisée par la simplification des contrats de travail aidés par la loi de cohésion sociale en 2005.

Les outils pour apprécier les résultats des mesures d'accompagnement vers l'emploi se développent mais restent partiels car liés aux objectifs fixés, aux moyens disponibles et à la multiplicité des acteurs en charge de la gestion des dispositifs et parcours.

## Exemples de politiques publiques

### Le Grand Lyon et ses partenaires

- Mettre en place des clauses d'insertion sur un grand nombre de marchés publics ;
- Développer le service de transport à la demande destiné aux demandeurs d'emploi devant accéder à des postes d'insertion situés dans des lieux peu accessibles en transports collectifs ;
- Participer au développement des maisons de l'emploi qui se créent sur le territoire communautaire.

### Insertion et marchés publics

L'article 14 du code des marchés publics permet d'intégrer dans les appels d'offre une clause d'insertion comme condition obligatoire d'exécution du marché. Ce dispositif est utilisé par le Sytral, le Grand Lyon, les bailleurs sociaux ou les villes sur différents chantiers. Depuis sa mise en place en septembre 2005, 290 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail temporaire. 50 % d'entre elles étaient des demandeurs d'emploi de longue durée ou bénéficiaires du RMI. Parmi elles, 37 % auraient ensuite bénéficié de CDI, CDD, intérim ou formation qualifiante.

# Création d'entreprises par des demandeurs d'emplois

## Contexte

L'agglomération lyonnaise est une des plus dynamiques en termes de créations d'entreprises. Leur regroupement au sein du dispositif partenarial qu'est « Lyon, ville de l'entrepreneuriat » animé par le Grand Lyon n'y est pas étranger.

Dans un contexte où un grand nombre de personnes ont des difficultés à accéder à l'emploi, la création d'activité peut constituer

une alternative au chômage, notamment de longue durée, puisqu'il s'agit de créer son propre emploi.

Des structures accompagnent ces porteurs de projet en proposant des aides financières, du conseil ou encore des produits d'assurance spécifiques.



## Que prend-on en compte ?

### ■ Nombre total de créations d'entreprises

Il s'agit ici du nombre d'établissements, à savoir des unités de production localisées et individualisées mais dépendant juridiquement d'une entreprise. Une entreprise peut être constituée d'un ou plusieurs établissements.

On distingue trois types de création :

- Créations pures : création d'un établissement économiquement actif jusqu'alors inexistant.
- Réactivations : reprise d'activité après une période de cessation d'activité. Ce type de création est principalement lié aux personnes physiques.
- Reprises : se produit quand une entreprise reprend l'activité d'un ou plusieurs établissements d'une autre entreprise.

### ■ Nombre de créations d'entreprises par des demandeurs d'emplois

Cet indicateur distingue le nombre total de créations et de reprises d'entreprise par des demandeurs d'emploi bénéficiant de l'ACCRES (aide aux chômeurs créateurs, repreneurs d'entreprises).

Il distingue également les créations émanant de personnes en réelles difficultés dans leur accès à l'emploi : bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI), de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'Allocation d'insertion (AI) ou de l'Allocation Parent isolé (API) et les demandeurs d'emploi de plus de 6 mois.

### Limites de l'indicateur

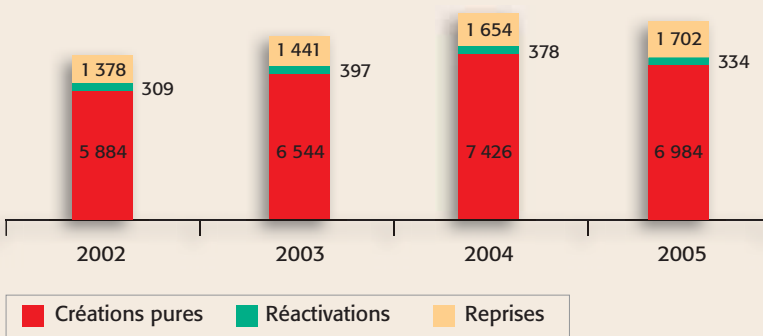
Le champ du fichier Sirène démographie des établissements est le champ ICS (industrie, construction, commerce et services). Sont exclues les activités agricoles, les activités financières (banque et assurance) et l'administration.

L'ACCRES gérée par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, est une des aides financières proposées aux demandeurs d'emploi qui souhaitent créer une activité. D'autres acteurs clés proposent leurs services souvent en parallèle. Le suivi des bénéficiaires de l'ACCRES ne couvre donc pas l'exhaustivité des créations d'entreprises par des personnes en recherche d'emploi même si cette aide est spécifique à ce public.

## Qu'apprend-on ?

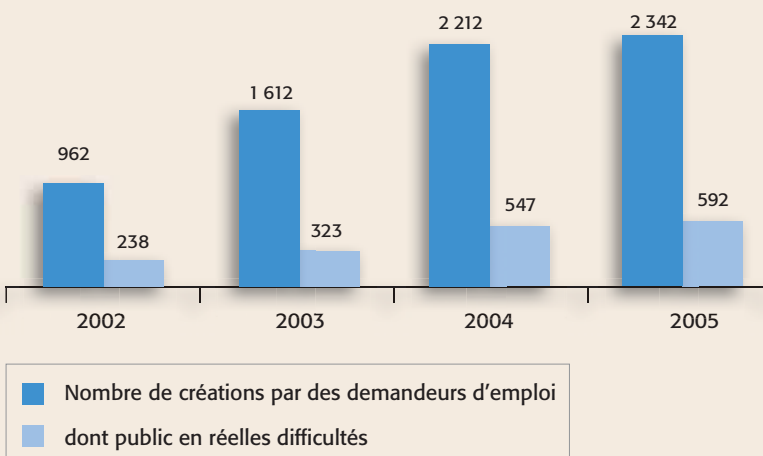
- **De 2002 à 2005, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 19 %, passant de 7 571 en 2002 à 9 020 en 2005.** La part de créations pures a peu varié entre ces deux années : environ 77 % du nombre total de créations d'entreprises.
- **La création d'entreprises par des publics défavorisés continue de croître depuis 2002.** Néanmoins, cette évolution est plus modérée entre 2004 et 2005 (+6 % contre +37 % entre 2003 et 2004 et +68 % entre 2002 et 2003). Les créateurs d'entreprises en réelle difficulté face à l'emploi représentent le quart des créateurs « défavorisés ». Ils sont près de 600 à avoir créé leur entreprise en 2005 soit 2 fois plus qu'en 2002. Le commerce et l'artisanat prédominent. En revanche moins de 40 % des créateurs « en difficulté » qui ont bénéficié de l'ACCRE en 2000 sont encore en activité 5 ans après.

Evolution des créations d'établissements dans le Grand Lyon



Source : Sirène démographie, Insee

Evolution du nombre de créations d'entreprises par des demandeurs d'emploi dans le Grand Lyon



Source : DDTEFP

## Ce qu'il faut retenir

De 2002 à 2005, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 19 %.

La création d'activités devient une alternative de plus en plus choisie par les personnes qui restent durablement en marge du marché de l'emploi comme le montre la croissance exponentielle des demandes d'ACCRE.

## Exemples de politiques publiques

### Le Grand Lyon et ses partenaires

Faire de l'appui spécifique à la création d'entreprises dans les quartiers défavorisés est un axe prioritaire de la stratégie retenue par les partenaires de « Lyon, ville de l'entrepreneuriat ». Ce ne sont pas moins de 15 organismes de développement qui sont aujourd'hui soutenus par le Grand Lyon, et qui se répartissent entre :

- des services d'amorçage de projet comme à la Duchère, CREAM (Créer à Rillieux-la-Pape), Repérages Initiatives Habitants à Saint-Fons...
- des services d'accompagnement des créateurs comme le Dispositif d'Aide à la Création d'Entreprises (DACE) à Saint-Priest, la Maison de la Création d'Entreprise à La Duchère...
- des structures de test : Elycoop à Bron, Graines de Sol à Oullins, Escale Création à Saint-Fons...
- une structure de financement : l'Adie à Vaulx-en-Velin, Vénissieux et la Duchère.

## POUR ALLER PLUS LOIN ...

### ■ Pour s'informer

#### [www.opale-lyon.com/site/](http://www.opale-lyon.com/site/)

Les dernières parutions de l'Observatoire emploi, insertion et cohésion sociale sont directement téléchargeables sur ce site.

#### [www.lyon-business.org](http://www.lyon-business.org)

Ce portail économique de l'agglomération lyonnaise permet d'obtenir dès la page d'accueil des informations sur le réseau [Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat] pour un accompagnement à toutes les étapes d'un projet de création, de reprise ou de transmission d'entreprise.

#### [www.lyon.caf.fr](http://www.lyon.caf.fr)

Dans la rubrique relative aux prestations, ce site décrit les conditions, montants et démarches pour l'obtention du RMI et de la prime de retour à l'emploi.

#### [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr)

Les informations relatives aux initiatives du Conseil Général dans le domaine de l'insertion sont accessibles dans la rubrique « Santé/Social » puis « vie quotidienne » et « insertion ».

#### [www.allies-plie.org](http://www.allies-plie.org)

Ce site de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale décrit entre autres ce qu'est un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, les étapes dans un parcours d'insertion et certaines aides financières mobilisables.

#### [www.plie-uni-est.org](http://www.plie-uni-est.org)

Ce site est celui du plan intercommunal pour l'insertion et l'emploi du secteur Est de l'agglomération regroupant les communes suivantes : Bron, Chassieu, Décines, Feyzin, Meyzieu, Mions, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

#### [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Ce site donne des informations sur le dispositif ACCRE (aide aux chômeurs créateurs, repreneurs d'entreprises) et les aides à l'emploi. Pour y accéder, sélectionner l'approche par thème dans le menu « toutes les informations » puis « Emploi ».

#### [www.anpe.fr](http://www.anpe.fr)

Outre les offres d'emplois, ce site donne des informations sur les dispositifs d'insertion, notamment ceux du Plan Borloo ainsi que des éléments de bilan par département.

#### [www.mrie.org](http://www.mrie.org)

Depuis 1992, la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion soutient la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Rhône-Alpes en assumant quatre fonctions :

- une fonction d'observation et de veille, de développement de la connaissance,
- une fonction d'étude et d'animation de la réflexion,
- une fonction de sensibilisation des décideurs et des acteurs aux enjeux de la lutte contre l'exclusion et à leur déclinaison opérationnelle,
- une fonction de communication à travers différents outils de diffusion et d'animation et des rencontres locales.